

En vigueur pour la 1^{ère} fois le : 25 octobre 2025

Révisée le :

Date prévue de l'examen :

Raison d'être et contexte

Le CSF croit que l'équité, l'antiracisme et la bienveillance permettent à chaque personne de trouver sa place et de s'épanouir dans les espaces d'apprentissage et de travail. Ainsi, le CSF doit s'assurer que tous.les membres de la communauté scolaire puissent apprendre et travailler dans un milieu qui valorise le respect, l'équité et la justice.

En reconnaissance de la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code des droits de la personne en Colombie-Britannique, la Loi sur le multiculturalisme en Colombie-Britannique, les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la [Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act \(BC\)](#), et la vision de l'antiracisme du ministère de l'Éducation et des Services de la petite enfance : « *les élèves de la Colombie-Britannique réalisent leur plein potentiel dans un environnement éducatif qui est équitable, exempt de racisme et d'obstacles systémiques, et où chaque élève, chaque membre du personnel et chaque famille se sentent les bienvenus, en sécurité, respectés et valorisés* », le CSF reconnaît ses responsabilités dans la promotion et la mise en œuvre de la législation. En outre, le conseil scolaire reconnaît que les principes de l'éducation antiraciste sont également intégrés dans l'Entente de rehaussement de l'éducation autochtone et les Principes d'apprentissage des Premiers Peuples.

L'histoire du racisme

Plusieurs Peuples Autochtones utilisent le nom *Turtle Island* pour nommer le continent où se situe le Canada d'aujourd'hui. Dans notre pays, le racisme vécu de nos jours date de la colonisation européenne et inclut l'esclavagisme, les camps d'internement, les pensionnats ainsi que le génocide culturel. Le racisme au Canada a des racines profondes, et cette histoire est un point de départ pour comprendre d'où vient le racisme et comment il continue à se manifester.

L'injustice raciale est un problème qui existe au Canada depuis la colonisation au Canada et le système scolaire continue à être un lieu d'abus raciaux et d'eurocentrisme qui font partie de cette colonisation. Comme l'honorable Murray Sinclair a déclaré : "C'est l'éducation qui nous a mis dans ce pétrin et c'est l'éducation qui nous en sortira."

Le CSF reconnaît la motivation de la colonisation, qui est d'exproprier les Premiers Peuples de leurs terres, de retirer aux gens leurs liens avec la terre et leurs cultures, de les éloigner de leurs propres peuples et de les diviser entre eux.

Le CSF s'engage à travailler contre l'histoire de l'effacement, de l'ignorance, de la ségrégation, de l'assimilation, du dénigrement, du blâme, de la honte et de l'abus des Peuples Autochtones et des personnes racisées.

Le CSF reconnaît les effets continus de la colonisation, de l'esclavage, des pensionnats et du génocide culturel et s'engage à contrer ces effets afin de fournir un apprentissage et des lieux de travail équitables pour tout le monde.

L'état des lieux

La consultation des élèves, du personnel et des familles a confirmé l'existence du racisme au CSF. Les élèves, les membres du personnel et les familles racisé.e.s subissent le racisme. Ce dernier s'exprime de manière systémique et interpersonnelle (ex. micro-agressions).

Le CSF reconnaît que le racisme a des effets néfastes sur les élèves, le personnel et les familles ce qui nuit à leur capacité à s'épanouir dans la société incluant nos écoles et nos lieux de travail. Comme l'indique la [Stratégie sur la santé mentale à l'école](#), il est essentiel de donner aux enfants le meilleur départ possible pour une bonne santé mentale. Les effets du racisme sur la santé mentale sont bien documentés et ont été systématiquement liés à des cas plus élevés de stress, à de mauvais résultats en matière de santé et à des pensées et tentatives suicidaires chez les jeunes.

Le CSF reconnaît que, souvent, plusieurs personnes qui bénéficient d'un privilège blanc choisissent de nier ou d'ignorer l'existence du racisme, omniprésent et souvent caché. Pour espérer un changement réel et durable, il faut d'abord admettre et dénoncer le racisme.

Le CSF s'engage activement à éliminer le racisme et toutes les formes de discrimination dans l'ensemble de ses milieux. Il s'engage à transformer le système scolaire afin qu'il ne perpétue plus la suprématie blanche, le privilège blanc et l'eurocentrisme, qui sont des héritages du colonialisme et qui continuent d'influencer, parfois de façon subtile, le fonctionnement du système scolaire.

Même si des efforts ont été faits pour réviser les programmes d'études, ces formes de domination peuvent encore se retrouver dans certaines politiques, pratiques et approches pédagogiques. Le CSF s'engage donc à remettre en question ces structures, à transformer les politiques, tant officielles qu'informelles et à promouvoir un environnement d'apprentissage qui valorise réellement la diversité, l'inclusion et la justice sociale.

Le CSF encourage les conversations courageuses, le passage de l'inconfort à l'action et, finalement, le changement pour la justice et l'équité.

Énoncé de la politique

La perspective antiracisme doit prévaloir dans toutes nos pratiques incluant :

- dans les apprentissages, les enseignements,
- dans l'embauche, la promotion et l'affectation du personnel,
- dans le choix du matériel didactique, l'offre d'orientation et de conseils professionnels, l'offre et de choix de cours,
- dans toutes les questions relatives aux relations communautaires.



Le CSF réaffirme son engagement à éliminer le racisme et à assurer l'équité en matière d'éducation et d'emploi. En outre, le CSF soutient le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de procédures, de systèmes, de structures, de programmes et de services qui promeuvent et soutiennent les principes de l'éducation antiraciste.

Le CSF reconnaît également que toutes les membres de la communauté scolaire (conseil d'administration, personnel, élèves, parents/tuteurs et autres parties prenantes) partagent la responsabilité de créer un environnement antiraciste, qui honore et respecte chacun.e. Pour soutenir ce passage à l'action, le CSF reconnaît la nécessité d'un apprentissage antiraciste continu pour tous.les membres. Le CSF reconnaît que les histoires personnelles sur le racisme subconstituent des vérités.

Principes directeurs

La présente politique* identifie les grands principes directeurs qui encadrent l'élaboration de la directive administrative* associée DA-104.

Le CSF s'engage à :

Collaborer et honorer les engagements envers la Vérité et la Réconciliation telle qu'elle est décrite par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), la Loi sur la Déclaration des droits des peuples autochtones (<https://declaration.gov.bc.ca/>), et les appels à l'action de la Commission de vérité et Réconciliation.

Tenir compte de l'importance de soutenir les adultes au même titre que les élèves. Outre ses conséquences sur la santé mentale, le racisme entraîne des difficultés de recrutement et de rétention, ce qui a pour effet de diminuer la diversité raciale dans les écoles.

Amplifier la voix et le point de vue des personnes ayant subi et subissant toujours le racisme et s'en remettre à leur jugement.

Prendre des décisions fondées sur des faits probants, reflétant les connaissances et données actuelles sur les changements systémiques liés à l'antiracisme.

a. Transformer les pratiques et les politiques racistes en pratiques et politiques antiracistes

Le CSF s'engage à :

Soutenir l'équité en matière d'emploi, grâce à la mise en place de processus efficaces pour recruter, retenir et perfectionner tout le personnel, quel que soit la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnoculturelle ;

Encourager les conversations courageuses, le passage de l'inconfort à l'action et, finalement, le changement pour la justice et l'équité ;

Lutter contre l'histoire de l'effacement, de l'ignorance, de la ségrégation, de l'assimilation, du dénigrement, du blâme, de la honte et de l'abus des Peuples Autochtones et des personnes racisées.

b. Honorer l'humanité et démarginaliser les personnes Autochtones et/ou racisées

Le CSF s'engage à :

Soutenir l'équité en matière d'éducation en offrant des programmes de qualité à tous.les apprenant.e.s, en affirmation de leur race, de leur origine nationale, ou ethnoculturelle ;

Fournir des ressources humaines, matérielles et financières pour soutenir les procédures antiracistes ;

Développer et soutenir un environnement qui affirme, respecte, reflète et célèbre la diversité raciale, ethnoculturelle de notre société ;

c. Intervenir de manière antiraciste pour réparer les incidents, les pratiques et les structures racistes

Le CSF s'engage à :

Veiller à ce que les personnes victimes de préjugés, de discrimination, de haine et/ou de racisme reçoivent un soutien à la suite d'un incident.

Veiller à ce que les codes de conduite des écoles du CSF fassent explicitement référence aux motifs de discrimination interdits dans le Code des droits de la personne de la Colombie-Britannique.

Veiller à ce que les procédures administratives traitant de ces questions (des actes de haine, de discrimination ou la distribution de propagande discriminatoire ou raciste ou haineuse) soient suivies lorsque des allégations surviennent, y compris la tenue d'un registre des incidents et des mesures prises en réponse à un incident.

Veiller à ce que les procédures administratives comprennent des engagements de transparence, une communication claire avec toutes les personnes concernées et une voie de résolution pour les familles, les élèves et le personnel concerné.e.s, des suivis et soutiens efficaces à toutes les personnes affectées par le racisme. Toute démarche entreprise devrait se munir d'une approche antiraciste et sensible aux traumatismes. Lorsque les personnes lésées le souhaitent, les pratiques et principes de la justice réparatrice seront appliqués. Un examen de la manière dont l'incident individuel indique que des changements sont nécessaires au niveau du système sera également effectué par le Service de l'équité et de l'antiracisme pour chaque incident.



Cette politique est appuyée par la Politique et la Directive administrative 108 (Vérité et Réconciliation); la Politique et la Directive administrative 104 (Équité: Orientation sexuelle, identité de genre et expression de genre); la Politique et la Directive administrative 601 (Harcèlement, intimidation et discrimination); la Politique 501 (Code de conduite), et la Politique 504 (La violence, l'intimidation et la possession d'armes).

Référence légale :	Articles 6, 8, 8.5, 20, 22, 65, 85, 177 Loi scolaire
	Code des droits de la personne
	Loi sur le multiculturalisme
	Charte canadienne des droits et libertés
	Code criminel du Canada
	Conventions collectives

Les lois (cadres légaux et déclarations)

- [Charte canadienne des droits et libertés](#)
- [Codes des droits de la personne de la C-B](#)
- [La Déclaration de Salamanque, d'UNESCO](#)
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)
https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Commission de la vérité et la Réconciliation : [Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation](#)
- [Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act \(BC\)](#)
Plan d'action relatif à la Loi sur la Déclaration sur les droits des peuples autochtones:
L'une de ces stratégies spécialement conçue concerne une initiative antiracisme menée par le comité directeur sur l'éducation des Premières Nations, avec l'appui du ministère.
<https://declaration.gov.bc.ca/>

Ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance

- **La loi scolaire ([School Act](#))** : La politique du ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance stipule que les élèves ont les droits suivants : apprendre dans un environnement en sécurité et accueillant et les parents ont le droit de : d'être informées et de participer aux décisions en matière d'éducation qui concernent leurs enfants.



- **Stratégie pour la santé mentale à l'école :**
<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/erase/documents/mental-health-wellness/fr-mhis-strategy.pdf>
- **K-12 Anti-Racism Action Plan :**
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/erase/racism>
en français: <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/erase/documents/mental-health-wellness/fr-k-12-anti-racism-strategy.pdf>

Plus de ressources recommandées par le MEPE:

- [BC Anti-Racism](#)
- [Erase Racism](#)
- [Anti-Racism Learning Resources Project](#)
- [Confronting and Preventing Hate in Canadian Schools Toolkit](#)